

# MESURES INPRO PLUS

## PRÉPARATION À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

*La jeune personne est en mesure d'élaborer un projet professionnel correspondant à ses capacités et ses intérêts en ayant acquis des compétences professionnelles de même que socio-professionnelles.*

### Objectifs

La mesure de préparation à l'insertion professionnelle inproPlus a pour but de préparer le collaborateur junior (15-29 ans) à son futur emploi et de lui apporter les compétences suffisantes pour passer le pronostic P1 de la stratégie d'intégration professionnelle.

**« Après plusieurs années d'inactivité, j'ai repris goût à avoir une structure et des objectifs »**

Adrien, participant avec contrat ISP

### Moyens et méthodes

L'entraînement à la motivation (empowerment) ainsi que des mesures socioprofessionnelles préparent les collaborateurs juniors à affronter les exigences de l'économie.



### Programme

La mesure inproPlus comprend les axes suivants :

- Le travail dans une de nos 6 micro-entreprises.
- Un cours ou un atelier selon besoins spécifiques.

Un bilan de compétences initial est établi pour répertorier les compétences personnelles, scolaires, professionnelles ainsi que les expériences de vie, les intérêts et les attentes du jeunes.

Un projet socioprofessionnel et un plan d'actions sont ensuite établis.

Au travers du travail quotidien dans nos micro-entreprises, le jeune se confronte à divers aspects de la vie professionnelle.

### Lieux d'exécution

Sur les lieux de PerspectivePlus

### Pré-requis

- Être en mesure de travailler au moins 8 demi-jours par semaine dans un bureau.
- Envisager une intégration professionnelle dans un métier proche de ce domaine d'activité.
- Ne pas être en crise psychique aiguë.
- Ne pas être sous consommation de stupéfiants.
- Pour le domaine professionnel administration et finance : Avoir des prédispositions scolaires pour le métier commercial (particulièrement dans le domaine des langues).
- Pour les autres domaines : supporter un métier physique

### Public cible

Jeunes personnes de 15-29 ans :

- Bénéficiaire de l'aide sociale, si possible prioritairement en collaboration avec le Case Management de l'ODAS
- Motivé à entreprendre un projet professionnel